



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Épisode neigeux sur les routes de haute altitude

Gap, le 03/11/2022

Les équipements spéciaux sont obligatoires

Une dégradation touche l'ensemble du département des Hautes-Alpes ce jeudi et devrait apporter de la **neige en haute et moyenne altitude**.

La limite pluie-neige est évaluée à 2 500 mètres en début de nuit de jeudi à vendredi, avant de s'abaisser **vers 1 400 / 1 500 mètres en milieu de nuit dans le nord du département**. Les heures suivantes, les précipitations seront plus éparées et ne devraient concerner que la Haute-Romanche, avec des flocons de neige encore possibles dès 1 200 / 1 400 mètres. Les cumuls de neige, en fin de nuit, pourront être de l'ordre du 30 à 50 centimètres à 3000 mètres, notamment dans les Écrins, 5 / 10 cm vers 2000 m, et moins de 5 cm vers 1 500 / 1 700 m.

Vendredi, de nouvelles précipitations gagneront les Hautes-Alpes entre la fin de matinée et l'après-midi, **neigeuses dès 1 500 mètres, voire 1 300 mètres** en fin d'épisode. Cela devrait apporter entre 5 et 10 centimètres de neige supplémentaires vers 2 000 m et quelques centimètres aux alentours des 1 500 m.

Cet épisode neigeux pourrait causer des difficultés de circulation sur les cols les plus hauts (Lautaret, Montgenèvre...) et une limitation de tonnage pourra être appliquée en fonction des conditions réelles.

Il est rappelé que **les équipements spéciaux sont obligatoires sur l'ensemble du département du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**.



Les voitures et véhicules utilitaires légers doivent être équipés de **4 pneus neige**, ou détenir **chaînes ou chaussettes à neige** permettant d'équiper au moins deux roues motrices.

Les autobus et autocars, poids-lourds et véhicules lourds sans remorque ou semi-remorque peuvent disposer d'au moins 2 chaînes ou chaussettes à neige, ou être équipé d'au moins 4 pneumatiques hiver, montés sur au moins deux roues directrices et au moins deux roues motrices.

Les poids-lourds circulant avec remorque ou semi-remorque doivent détenir des chaînes ou chaussettes à neige.

Il convient de savoir monter ses chaînes et chaussettes **avant de prendre la route** et de les installer par anticipation, avant de se retrouver bloqué, en les montant **en dehors des voies de circulation**.

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes



28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex